

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt-six juin à quatorze heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la Ville de CASSIS s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la vice-présidence de Madame Chloé GOBET.

Présents :

Mmes : GOBET, LABI-MALAKIAN, BRUNET, CURNIER
M. : JANUEL, CAUMEL

Pouvoirs :

Mme MILON à Mme GOBET
Mme DE VICTOR PUYAL à Mme LABI-MALAKIAN
Mme VAUTRIN à Mme CURNIER

Absentes excusées :

Mme SLAMA
Mme DUMAINE

Objet : Approbation du nouveau règlement intérieur du foyer-restaurant La Recampado

Il est exposé au Conseil d'Administration que le foyer-restaurant La Recampado est un établissement public municipal qui s'inscrit dans une mission de service dans le respect des valeurs de neutralité, d'égalité et de dignité des personnes du bel Age. Il est géré par le Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Cassis.

La Recampado est un lieu de vie de rencontre, de travail, d'animation dont l'objectif est de renforcer le lien social et de favoriser le lien intergénérationnel. Sont accueillis au sein de la Recampado :

- les personnes âgées de 60 ans et plus domiciliées sur la commune,
- ponctuellement des accompagnants ou des invités, sous réserve des places disponibles,
- aux membres d'associations ou clubs cassidains sans restriction d'âge,
- au personnel municipal sans restriction d'âge.

La salle du foyer-restaurant peut être mise à disposition des usagers ou des associations en dehors du service de restauration, notamment :

- pour des activités de rencontres et de loisirs
- en période de canicule ou de grand froid, comme espace de rafraîchissement et de repos.

Ainsi, avec les évolutions de fonctionnement, il convient d'actualiser le règlement du foyer-restaurant La Recampado et de fixer les mesures en cas de non-respect du règlement intérieur.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'approuver le nouveau règlement intérieur du foyer-restaurant « La Recampado ».

Date de Publication
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
Date de la convocation
19/06/2026

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve à l'**unanimité** la proposition.

Ainsi fait et délibéré en Mairie de CASSIS, le vendredi 26 juin 2026.

La Présidente
Danielle MILON

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text "CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE" and "CASSIS" around a central emblem.